



Manuel d'installation

DEVifoil™ Mirror

Des solutions intelligentes
faites pour durer

visitez deleage.fr

1 DEVifoil™ Mirror

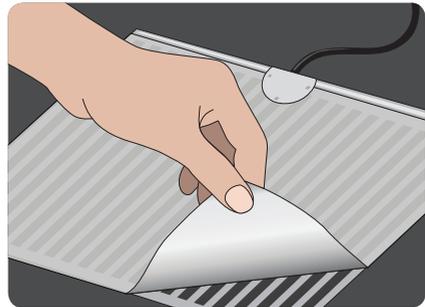
Le miroir DEVifoil™ sert à éviter la buée sur les miroirs de salle de bains.

Important

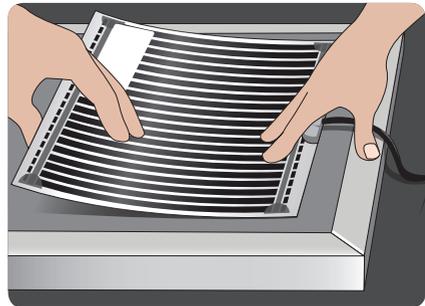
- Ne pas couper, ni percer la feuille.
- Installer conformément aux réglementations électriques.
- Le câblage doit être recouvert et inaccessible conformément aux normes de sécurité en vigueur.
- Les parties métalliques entourant le miroir doivent être mises à la terre et être conformes aux réglementations.
- Les appareils fixes non munis d'un interrupteur permettant une coupure de tous les pôles de l'alimentation doivent être raccordés à un circuit équipé d'un sectionneur.
- Le film chauffant doit être raccordé par un électricien agréé.
- En cas de films multiples sur un même miroir, les câbler en parallèle. S'assurer que l'alimentation peut supporter la charge. Ne pas faire chevaucher des feuilles.
- Pour éviter d'endommager le miroir, veiller à ce que le mur soit ferme, plat, régulier et sec et que la surface du miroir soit plane. Ne rien laisser sur la surface du miroir qui pourrait empêcher la dissipation de la chaleur.

Installation

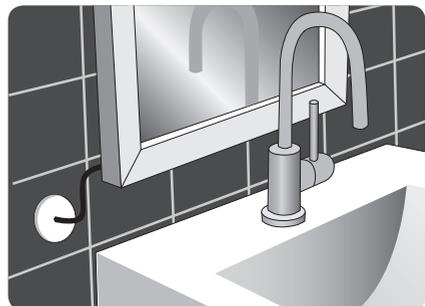
1. Si le miroir affleure le mur, découper un renforcement dans le mur pour y loger le moulage des bornes.
2. Marquer l'endroit où doit être placée le film à l'arrière du miroir. S'assurer que le miroir est propre et sec.



3. Décoller le papier de protection.

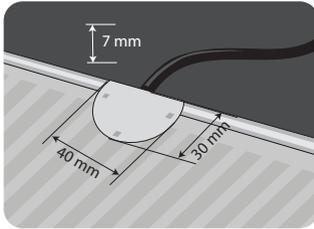


4. Placer un bord du film à l'arrière du miroir ; dérouler le film progressivement en appliquant une pression uniforme.



5. Raccorder le câblage au circuit d'éclairage ou à un interrupteur séparé.
6. Remplacer le miroir sur le mur.

2 Dimension



Câble alimentation HO3VV Long: 1 m 2 * 0.75 mm²

3 La garantie DEVI®

Vous avez acheté un système de chauffage DEVI® qui, nous pouvons vous l'assurer, améliorera le confort de votre intérieur en vous faisant réaliser des économies.

DEVI® fournit une solution de chauffage complète avec les câbles chauffants DEVIflex™ ou les trames chauffantes DEVImat™, les thermostats DEVIreg™ et les bandes de fixation DEVIfast™. Si, contre toute attente, vous rencontrez un problème avec votre système de chauffage DEVI, notez que DEVI, dont les produits sont fabriqués au Danemark et vendus dans toute l'Union européenne, est soumis aux réglementations standard relatives à la responsabilité vis-à-vis des produits, comme spécifié dans la directive UE 85/374/CEE, ainsi qu'aux lois en vigueur dans chaque pays, conformément aux conditions suivantes :

DEVI® offre une garantie de 10 ans pour tous les câbles chauffants DEVIflex™ et les trames chauffantes DEVImat™ et une garantie de 2 ans pour tous les défauts matériels et de fabrication liés à tout autre produit DEVI.

La garantie n'est valide que si le CERTIFICAT de garantie a été correctement renseigné conformément aux consignes et si le défaut est inspecté par ou signalé à DEVI® ou un distributeur DEVI® agréé.

Veillez noter que le CERTIFICAT de garantie doit être rempli en anglais ou dans la langue locale.

Si la garantie s'applique, DEVI® procède aux réparations du produit gratuitement ou fournit au client une nouvelle unité. Les réparations doivent être réalisées sans coût supplémentaire pour le client. En cas de thermostats DEVIreg™ défectueux, DEVI® se réserve le droit de réparer l'unité gratuitement et sans délai déraisonnable pour le client.

La garantie DEVI® ne couvre pas les installations mises en place par des électriciens non agréés, les défauts résultant d'une mauvaise utilisation par d'autres fournisseurs, les dommages causés par des tierces parties, les installations incorrectes ou les dommages indirects. Tout travail sera facturé entièrement si DEVI® doit inspecter ou réparer des défauts résultant de l'une des conditions mentionnées ci-dessus.

La garantie DEVI® ne s'étend pas aux équipements qui n'ont pas été payés en totalité.

DEVI® répond toujours rapidement, efficacement et honnêtement à toutes les demandes raisonnables de nos clients.

La garantie susmentionnée couvre uniquement la responsabilité vis-à-vis du produit. Les achats sont quant à eux soumis aux lois nationales.

